

NOUVELLES DISPOSITIONS POUR L'ECLAIRAGE URBAIN "ECONOMIE D'ENERGIE"

1ère phase (actuellement) : Extinction des éclairages publics la nuit de 23H à 5H.

Les éclairages seront modulés en fonction de la durée du jour

2ème phase (printemps) : Expérimentation autour du foyer Honoré Daumier d'éclairages moins énergivores.

3ème phase (2023/2024) : généralisation des nouveaux éclairages



Documents

[Message de la SICAE](#)